

CONTEXTE

LE COCOTIER EST L'ARBRE EMBLÉMATIQUE ET INDISSOCIABLE DES TERRITOIRES INSULAIRES ET DES POPULATIONS OCÉANIENNES.

Les produits issus du cocotier ont assuré, pendant des siècles, la base du système alimentaire des océaniens. Ces populations ont su également développer de nombreux usages non alimentaires des coproduits du cocotier.

À ce jour, le cocotier est encore la ressource principale dans de nombreuses îles éloignées de Tahiti, certains territoires de Nouvelle-Calédonie comme l'île d'Ouvéa et dans les îles de Wallis et Futuna. Le cocotier

permet de stabiliser les populations dans les zones rurales insulaires des PTOM en leur procurant des revenus monétaires. À titre d'exemple, la cocoteraie, avec ses 29 000 ha recensés, représente 75% de la surface agricole utile (SAU) de la Polynésie française. Le coprah représente ainsi plus de 95% des modes de valorisation des cocoteraies polynésiennes mais est très dépendant du fort soutien des pouvoirs publics. On retrouve une situation assez similaire avec l'huilerie d'Ouvéa qui bénéficie du soutien des collectivités.

L'enjeu de l'opération est donc double pour les PTOM : préserver une ressource primordiale pour les habitants des îles, mais également diminuer la dépendance au coprah (et donc la charge du soutien financier public) en encourageant la diversification des produits de la

cocoteraie (eau de coco, lait de coco, huile vierge, artisanat).

Préserver la ressource et diversifier les productions à haut revenu

Enfin, le cocotier, par sa remarquable adaptation aux atolls, qui sont des milieux à fortes contraintes environnementales, permet une valorisation durable du peu de ressources naturelles exploitables et ce sans apports d'intrants chimiques. En cela la gestion traditionnelle des cocoteraies représente une forme aboutie d'agroécologie en milieu insulaire à faible potentiel agronomique.



SYNTHÈSE

Les acteurs calédoniens se sont réunis sous l'égide de la mairie d'Ouvéa afin de prioriser les actions et planifier celles à mettre en œuvre. Ces travaux ont permis de lancer un appel d'offres pour la réalisation d'un inventaire de l'état et du potentiel des cocoteraies sur les îles Loyauté et la province Nord.

À Wallis et Futuna, la Direction des services de l'agriculture, de la forêt et de la pêche (DSA) de construire un plan d'action pour la cocoteraie, dans la lignée de l'atelier régional et

la mission en novembre 2019 d'appui à la conservation des ressources génétiques et d'amélioration du cocotier. Ce plan a reçu la validation des autorités coutumières. Un agent dédié à la mise en œuvre de ce plan est financé par PROTEGE au sein de la DSA et les premières opérations avec les villages vont démarrer.

En Polynésie française, la Direction de l'agriculture (DAG), après concertation des acteurs de la filière Monoï, va superviser une opération pilote de certification biologique groupée du coprah des Tuamotu.

CHIFFRES CLÉS, INFOS MARQUANTES



UN ATELIER TECHNIQUE RÉGIONAL SUR LA FILIÈRE



FILM RÉTROSPECTIF SUR L'ATELIER RÉGIONAL FILIÈRE COCOTIER
OCTOBRE 2019 | youtu.be/D_ODC9-DTFs



UN PLAN D'ACTION SUR LE COCOTIER VALIDÉ PAR LES AUTORITÉS
COUTUMIÈRES DE WALLIS



DES COLLABORATIONS RÉGIONALES SUR LES RAVAGEURS APPUYÉES
PAR LA DIVISION DES RESSOURCES TERRESTRES DE LA CPS

PERSPECTIVE

En Nouvelle-Calédonie, l'appel d'offres a été lancé pour élaborer un plan de gestion intégré et participatif de la filière cocotier via : l'évaluation de la ressource actuelle (noix, bois,...), une stratégie de régénération des cocoteraies ainsi que la conservation et la diffusion des ressources génétiques adaptées (plants de cocotier).

À Wallis et Futuna, la collecte de noix d'intérêt pour le germe et la pépinière de la DSA ainsi que des deux projets de champs semenciers de district à Wallis va se poursuivre. Il en est de même pour l'identification d'autres porteurs de projet « site pilote » pour l'expérimentation de techniques d'agroforesterie sous cocotier et la recherche de parcelles pour la mise en place de champs semenciers à Wallis et à Futuna.

En Polynésie française, après sélection d'un prestataire et d'un atoll pilote, les premiers travaux pour la mise en place de la certification biologique groupée vont démarrer.

Des actions validées par les autorités politiques et coutumières qui soutiennent le tissu économique local



Des actions concrètes pour relancer ou soutenir les filières cocotier des territoires



À Wallis et Futuna, le plan d'action pour la cocoteraie a reçu la validation des autorités coutumières

AVANCEMENT DES ACTIONS

ÉLABORATION DE STRATÉGIES DE RÉGÉNÉRATION DES COCOTERAIES (NC-PF-WF)

ACTION 2A.1.1

En Nouvelle-Calédonie, les actions sur le cocotier s'inscrivent dans la perspective de régénérer des cocoteraies qui ont plus de 100 ans et qui sont donc peu productives. Ainsi, l'intégration de pratiques agroforestières et le soutien à la gestion des bioagresseurs sont souhaités afin d'améliorer la fertilité des sols, limiter les plantes envahissantes et diversifier les revenus des coprahculteurs. Des comités de concertation ont été mis en place pour structurer les échanges entre partenaires de la relance de la filière. La mairie d'Ouvéa, force de proposition sur la thématique, a recruté une consultante afin de mener les concertations et de synthétiser les actions à entreprendre. La moitié des comités s'est déroulée sur l'île d'Ouvéa permettant l'intégration des agriculteurs/coprahculteurs, ainsi que des autorités coutumières.

À Wallis et Futuna, la chargée de mission cocoteraie a relancé les échanges avec les porteurs de projets cocoteraie déjà identifiés. Les dossiers des potentiels porteurs de projets cocoteraie ont été mis à jour, leurs parcelles visitées avec un appui au montage des projets de plantation. Un point d'avancement sur le plan d'action et les projets cocoteraie a été fait le 18 mai 2021 avec Ulu'Imonua. Cela a permis de mettre au clair la procédure de sécurisation des parcelles accueillant des projets collectifs de cocoteraie. Le Ministre coutumier a relancé son souhait pour l'île d'avoir une pépinière à l'image de celle de Raiatea en Polynésie française. Une première version d'un guide technique pour la mise en place d'une cocoteraie a été rédigée. Un germe/pépinière à coco a été mis en place à la DSA et des noix d'intérêt, identifiées à partir du catalogue variétal, ont été récoltées et mises à germer.

VALIDATION ET DIFFUSION DE PRATIQUES DE LUTTE CONTRE LES PRINCIPAUX RAVAGEURS ET ESPÈCES ENVAHISSANTES (NC-PF-WF)

ACTION 2A.1.2

En Nouvelle-Calédonie, la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie (CANC) a initié une collaboration avec la Polynésie française sur la lutte biologique contre le Brontispa. Le séminaire sur les biofabriques organisé par la province Sud en Nouvelle-Calédonie a permis d'approfondir les échanges et de cadrer les besoins de collaboration. Des échanges réguliers entre la chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie et la direction de l'agriculture en Polynésie française, via l'entomologiste Julie Grandgirard, permettent de maintenir cette diffusion des pratiques et répondre aux difficultés rencontrées. Le référent

Les actions ciblent des analyses de risques potentielles concernant l'Oryctès

du Land and Ressources Division (LRD) de la Communauté du Pacifique (CPS) sur l'oryctès a pu se rendre en février 2020 en Nouvelle-Calédonie pour rencontrer les autorités sanitaires (SIVAP), échanger sur les procédures de son éradication et se rendre à Ouvéa pour discuter avec les acteurs de la filière. Les actions envisagées ciblent des analyses de risques potentiels concernant Oryctès ou encore l'envoi de parasitoïdes pour permettre un élevage local.

À Wallis et Futuna, la DSA échange également avec le LRD concernant l'accompagnement de la lutte Oryctès par l'équipe de Visoni Timote et les agents du GDS-V de Nouvelle-Calédonie. À la demande de la DSA et avec le relais de PROTEGE, le LRD a envoyé des

phéromones et pièges contre l'oryctès. La transversalité avec le service territorial de l'environnement sur la lutte contre les espèces exotiques envahissantes sera évidemment consolidée dans les actions envisagées sur les ravageurs du cocotier.

DIFFUSION DE MODÈLES D'INTÉGRATION AGROFORESTIÈRE ET AGROPASTORALISME SOUS COCOTERAIE (NC-PF-WF)

ACTION 2A.1.3

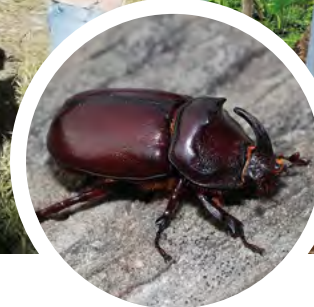
En Nouvelle-Calédonie, la CANC étudie les possibilités de diffuser les modèles d'agroforesterie sous cocoteraie via les parcelles du réseau de fermes de démonstration sur Ouvéa et Maré.

À Wallis et Futuna, cette action est également traitée dans le cadre du réseau des fermes de démonstration et des sites pilotes en lien avec les travaux engagés par la DSA avec le RITA DOM. L'intégration du cocotier est proposée dans plusieurs designs des projets d'agroforesterie mis en place dans le cadre de PROTEGE.

APPUI À LA CERTIFICATION BIO DES COCOTERAIES ET DE LEURS PRODUITS (NC-PF-WF)

ACTION 2A.1.4

En Polynésie française, la DAG a animé des groupes de travail avec les acteurs de la filière Monoï sur le besoin et les modalités de mise en œuvre d'une certification biologique. Ce travail a abouti à la publication d'un appel d'offres pour réaliser une opération pilote de certification biologique du coprah issu des Tuamotu, via les modalités de la certification de groupe.



PROTEGE PROJET RÉGIONAL OcéANIE DES TERRITOIRES POUR LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES

contact.protege@spc.int - protege.spc.int/fr